

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-85**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

PUBLIÉ LE  
**25 JUL. 2023**  
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
Vu la demande de M BEAUVAIS Sébastien, conducteur de travaux à l'ONF sise 2, Route de Schirrhein à HAGUENAU (67500),

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux d'abattage d'arbre pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Le 08 août 2023, de 8 h à 17 h,**

**Rue de Magenta**

*Règlementation 3.02.05* : Voies à vitesse limitée à 30 km/h

*Règlementation 3.04.02* : Voies où le dépassement est interdit

*Règlementation 4.03.02* : stationnement interdit et qualifié de gênant

**Directives :** La circulation de tous les véhicules s'effectuera par alternat réglé par piquets K10 à l'avancement du chantier.

**Article 2:** L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'ONF.

**Article 4:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

Fait le **25 JUL. 2023**

La Maire,  
Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
Camille MEYER

